



Achat de coffret cadeau en ligne

Par **youfie144**, le **16/12/2008** à **00:11**

Je suis actuellement en litige avec le site www.stellaris.com après avoir acheté en avril sur leur site un coffret cadeau à offrir (même concept que weekendesk ou smart box), donnant droit à un bon d'échange valable jusqu'au 31/12/2008 avec lequel on peut choisir 1 activité sur 50 activités proposées (coût du coffret 104 euros).

Lorsque la personne à qui j'ai offert ce coffret a voulu sélectionner son activité il y a 2 ou 3 semaines, impossible pour elle de valider son choix.

Elle a donc contacté et interrogé le site Stellaris qui lui a brièvement répondu que d'après les conditions de ventes auxquelles l'acheteur (donc moi-même) a adhéré en achetant le coffret (au mois d'avril), il fallait qu'il valide son choix dans les 45 jours suivant la réception du coffret, et 10 semaines avant la date de fin de validité du bon d'échange (donc au 31/12/2008). Malheureusement, mais comme 95% des internautes achetant en ligne, je n'ai pas lu ces conditions de vente qui représentent souvent 5 à 10 pages de lecture.

Mais dans le coffret reçu par le bénéficiaire, il n'y avait pas d'exemplaire de ces conditions de ventes, et aucunement mentionné les délais limites énoncés ci-dessus, ni même de se connecter au site dans une date limite. Il ne s'est donc pas pressé, puisque la seule date limite mentionnée dans le coffret était celle du 31/12/2008.

Je trouve ce procédé très malhonnête car dans ce genre de concept le bénéficiaire étant rarement l'acheteur du coffret (puisque'il s'agit de coffret cadeau), ce dernier (le bénéficiaire) ne peut être informé de ces conditions et se retrouve donc lésé et induit en erreur à cause de cette indication « date limite » sur le bon d'échange.

Pour cela je me tourne vers vous car stellaris refuse de me rembourser le coffret ou même de

prolonger cette date, pour que je puisse profiter de l'activité !

Quels sont mes recours ?

Merci de votre réponse,
Cordialement
Emmanuelle R.